

CERTIFICAT DE CONFORMITE



SYSTEME GPS Avertisseur de zones à risques

Ce certificat de conformité indique que l'AlerteGPS G220 répond aux normes européennes :

- il signale aux autorités et aux administrations locales que le G220 peut être commercialisé légalement dans leurs pays respectifs et permet son libre échange au sein de l'Union Européenne.
- il démontre que ce dispositif GPS ne peut en aucun cas être assimilé à un détecteur de radars puisqu'il n'est pas, compte tenu de ses caractéristiques, en mesure de détecter les signaux radars émis par les dispositifs de contrôles de vitesse.

Les produits suivants ont obtenu le certificat CE : **AlerteGPS G220**

Dans la catégorie : **GPS Traffic Safety Terminal**

Date : 2008 - 09 - 26, sous la référence : **08-112315**

Organisme de certification : **PHOENIX TESTLAB GmbH**
Blomberg - GERMANY

Recognized by the German Regulator to act as a Notified Body in accordance with the R&TTE Directive 1999/5/EC of 9 march 1999

EC Identification n° 0700

Le G220 est conforme aux standards :

ETSI EN 301 489-1 V1.6.1:2005
ETSI EN 301 489-19 V1.2.1:2002
EN 55022:1998/A1:2000/A2:2003
EN 55024:1998/A1:2001/A2:2003
ETS 300 487/A1 November 1997
EN60950-1/A11:2004

CE 0700